

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° ESP 2011-22 du 22 mars 2011 portant délégations de signature du président-directeur général de la RATP à des agents du département des espaces et du patrimoine

NOR : DEVT1108987S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la RATP en date du 29 octobre 1999,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, à l'effet de signer, en son nom, tous actes et documents nécessaires à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne de tramway T1 Saint-Denis-Bobigny depuis la station Bobigny - Pablo-Picasso jusqu'à la gare SNCF de Noisy-le-Sec à M. Rémi Feredj, directeur du département des espaces et du patrimoine, ou à M. Lorenzo Sancho de Coulhac, responsable de l'unité maîtrise d'ouvrage des espaces voyageurs du département, ou à M. Patrice Legris, chargé d'affaires au même département.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 mars 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN